



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015
COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations de compétences le maire a pris les décisions suivantes dont il a rendu compte en Conseil Municipal :

- Affectation d'un local au 1^{er} étage de la bibliothèque en bureau de la directrice d'école
- Acquisition d'une armoire pour le bureau de la directrice d'école : 330 € TTC
- Renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles : AO 380 et 465 – AM 742 – AL 160 et 161 – AM 788, 792 et 794.

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 « nouvelle organisation territoriale de la République », les services préfectoraux ont élaboré un schéma départemental de coopération intercommunale. Il s'agit d'un document de programmation destiné à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale. Il donne un état des lieux exhaustif de l'ensemble des EPCI existants sous forme de liste et de représentation cartographiée et il fixe les orientations. L'objectif, à terme, est de créer des périmètres cohérents, de supprimer des EPCI et syndicats existants, en répartissant les compétences et surtout en couvrant l'intégralité du département. Sollicité pour donner un avis, le Conseil Municipal a décidé de ne pas se prononcer sur ce sujet.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP)

Le Conseil Municipal a validé le pré-diagnostic établi par la municipalité qui permet de faire le point sur les travaux de mises aux normes « handicapés » entrepris récemment notamment dans le cadre de l'aménagement du bourg. À partir de ce document un diagnostic sera commandé à un bureau d'étude spécialisé qui fera ressortir les adaptations à réaliser pour se mettre en conformité avec la réglementation. La commune doit fournir à la préfecture pour mars 2016 un échéancier de programmation de ces travaux.

TARIF DE STATIONNEMENT DU CAMION PIZZA

La délibération du 7 juillet 2015 a été revue. Le droit de stationnement du camion pizza le vendredi soir sera désormais de 10 € par mois.

TARIFS 2016

Les tarifs municipaux resteront inchangés en 2016 en ce qui concerne les locations de salle, les concessions de cimetière. Il a été convenu de mener une réflexion sur l'offre en matière de concessions pour les défunts incinérés lors du prochain remaniement du règlement du cimetière.

CREATION DE POSTE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Un poste d'agent d'entretien sera créé au 1^{er} janvier pour le nettoyage des locaux communaux (hors scolaires). Il s'agit d'un poste à 4,5/35^{ème} annualisés, pour des interventions réparties sur trois jours en semaine. Pour de plus amples renseignements ou candidature s'adresser au secrétariat de mairie.

CONSOLIDATION DES BERGES DU BEUVRON

Le plan de financement des futurs travaux d'enrochement des berges du Beuvron a été adopté. Il s'agit de consolider la berge effondrée devant le cimetière lors des inondations du mois de mai. Le budget prévisionnel s'élève à 50 000 € (frais de dossier « loi sur l'eau », maîtrise d'œuvre, travaux d'enrochement et imprévus). Deux subventions seront demandées : DSR, réserve parlementaire.

DENOMINATION DU TERRAIN COMMUNAL EN BORDURE DE BEUVRON

L'espace de loisirs dernièrement acquis par la commune en bordure de Beuvron, route de Cellettes, est maintenant aménagé et ouvert au public. Il est officiellement baptisé : « l'espace du Barrage ».